

Lors de ses conseils en investissement, la Banque J. Van Breda & C° tient compte des risques en matière de durabilité.

Vous trouverez ci-après notre ligne de conduite conforme à l'article 3 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Contenu

1. Objectif et structure de la présente communication	2
2. Qu'entend-on par « risques en matière de durabilité » ?.....	2
3. Le cadre de référence	2
4. Des conseils en investissement responsables et durables	3
4.1 La Banque J. Van Breda & C° se veut être un conseiller en accompagnement patrimonial et non un gestionnaire de patrimoine	3
4.2 En quoi consistent les conseils en investissement de la Banque J. Van Breda & C° ?.....	4
Le portefeuille de placement diversifié.....	4
4.3 Comment la Banque J. Van Breda & C° tient-elle compte des risques en matière de durabilité lors de ses conseils en investissement ?.....	5
4.3.1 Quelle est la stratégie de durabilité de la Banque J. Van Breda & C° ? .	5
4.3.2 Équilibre entre risque et rendement.....	8
4.3.3 Durabilité financière	9
4.3.4 Objectif portefeuilles 100 % durables	9
4.3.5 Un mélange optimal	9
4.4 Comment la Banque J. Van Breda & C° applique-t-elle ces principes ?	10
4.4.1 Une valeur sûre et durable pour nos clients grâce à la bonne gouvernance	10
4.4.2 Des crédits responsables dans le respect de la prévention des faillites et des critères ESG	12
4.5 Comment sélectionnons-nous nos partenaires et nos piliers durables ?....	14
4.5.1 La durabilité est aussi rentable.....	14
4.5.2 Envie de découvrir la politique d'investissement durable de nos partenaires externe par vous-même ?	15
4.5.3 Vous souhaitez plus d'informations ?	15

1. OBJECTIF ET STRUCTURE DE LA PRÉSENTE COMMUNICATION

Par la présente communication, la Banque J.Van Breda & C° souhaite offrir à ses clients un aperçu clair de la manière dont les risques en matière de durabilité entrent en compte dans ses conseils en investissement.

Nous commençons par définir ce que les risques en matière de durabilité impliquent et par établir le cadre plus large dans lequel nos conseils en investissement sont formulés.

- Quel rôle notre banque joue-t-elle en tant que conseiller en accompagnement patrimonial ?

En quoi les conseils en investissement émis par notre banque consistent-ils précisément ?

- Comment la problématique des risques en matière de durabilité est-elle abordée par la Banque J.Van Breda & C° ?

Cette vision doit d'une part se refléter dans le fonctionnement même de la banque, en tant que gestionnaire durable des fonds qui lui sont confiés, et d'autre part dans l'évaluation des partenaires externes et de leurs formules de placement.

2. QU'ENTEND-ON PAR « RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ » ?

Par « risque en matière de durabilité », on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur votre placement.

3. LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies constituent le cadre de référence de l'esprit de notre banque. Au total, 192 pays, dont la Belgique, y ont souscrit et cherchent à les atteindre d'ici 2030, avec la collaboration des entreprises, des pouvoirs publics, des ONG et des citoyens. La Banque J. Van Breda & C° s'engage à contribuer activement à leur réalisation.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des ODD sur cette page

<https://sdgs.un.org/goals>



4. DES CONSEILS EN INVESTISSEMENT RESPONSABLES ET DURABLES

4.1 LA BANQUE J.VAN BREDA & C° SE VEUT ÊTRE UN CONSEILLER EN ACCOMPAGNEMENT PATRIMONIAL ET NON UN GESTIONNAIRE DE PATRIMOINE.

Nous entendons par là que nous constituons les portefeuilles de placement avec les clients, à partir d'une gamme de formules de placements durables, transparentes et adaptées à leurs objectifs.

La Banque J. Van Breda & C° n'a pas de fonds de placement propres.

Nous considérons qu'il est de notre mission de guider nos clients dans l'évaluation des risques et du rendement potentiel, en tenant compte de leur patrimoine, de leurs connaissances financières, de leur expérience et de leur objectif final.

La perspective de rendement et la volatilité du portefeuille sont définies par le rapport entre les placements à capital sécurisé et les placements dynamiques. En tant que conseiller en accompagnement patrimonial, déterminer ce rapport est l'un des sujets les plus importants à évoquer lors d'un entretien avec un client.

4.2 EN QUOI CONSISTENT LES CONSEILS EN INVESTISSEMENT DE LA BANQUE J.VAN BREDA & C° ?

Le portefeuille de placement diversifié

Nous déterminons l'équilibre personnel entre liquidité, protection et rendement de chaque client, avec celui-ci. Ces trois fonctions constituent la base d'un portefeuille de placement équilibré.

La banque a sélectionné un nombre restreint de placements spécifiques pour chaque pilier individuel. Chaque placement individuel se concentrera au maximum sur l'objectif derrière sa création.

Tout portefeuille équilibré tient compte de la possibilité de disposer de l'argent immédiatement et à moindre coût sans courir le risque de perte du capital. C'est ce qu'on appelle la liquidité d'un placement ou d'un portefeuille.

La protection est recherchée dans les placements avec protection du capital. Avec ces placements, la banque recherche avant tout la sécurité des fonds investis, plutôt qu'un rendement supplémentaire.

Le portefeuille de placement peut également, en fonction de l'appétit pour le risque du client, comprendre des piliers se concentrant exclusivement sur le rendement. Il est alors possible de viser un rendement supérieur à celui qui peut être obtenu avec un placement sûr.

À la Banque J.Van Breda & C°, la combinaison de ces formes de placement est caractéristique d'un « *portefeuille diversifié* ».

4.3 COMMENT LA BANQUE J.VAN BREDA & C° TIENT-ELLE COMPTE DES RISQUES EN MATIÈRE DE DURABILITÉ LORS DE SES CONSEILS EN INVESTISSEMENT ?

Pour constituer un portefeuille diversifié, nous faisons appel à des partenaires externes. Nous devons donc absolument comprendre comment ces partenaires externes abordent ces risques. L'attitude et la vision des partenaires externes correspondent-elles à la vision de notre banque ?

La Banque J.Van Breda & C° compose également une partie des portefeuilles diversifiés par le biais de dépôts et de comptes à terme. Il est donc tout aussi important de comprendre comment la banque aborde les risques de durabilité dans la gestion des fonds qui lui sont confiés dans le cadre d'un octroi de crédits responsable.

4.3.1 Quelle est la stratégie de durabilité de la Banque J.Van Breda & C° ?

La Banque J.Van Breda & C° fait appel à des partenaires externes lors de la composition des portefeuilles de placement.

Parmi tous ses partenaires, sa banque sœur Delen Private Bank est de loin son partenaire le plus important.

Delen Private Bank gère 2/3 des avoirs confiés.

Il est dès lors capital que les positions de la Banque J.Van Breda & C° et celle de Delen Private Bank soient le plus possible en phase.

4.3.1.1 Exclusion des entreprises non durables.

L'exclusion peut être utile pour garantir la durabilité d'un placement. Les entreprises actives dans la fabrication d'armes et l'industrie du tabac n'ont pas leur place dans nos portefeuilles durables, tout comme les entreprises qui ne respectent pas l'environnement, les droits de l'homme ou les normes de bonne gouvernance. Les entreprises énergétiques qui continuent d'investir dans les sables bitumineux, le gaz de schiste ou les explorations polaires ne contribuent pas à la création d'une économie respectueuse de l'environnement.

Exclure des secteurs entiers ne laisse toutefois guère de place à la nuance, alors que chaque secteur renferme des entreprises qui font figure d'exception. Ces entreprises ne restent pas immobiles, mais évoluent sans cesse et jouent un rôle crucial dans la transition vers de nouveaux modèles commerciaux, plus durables. De plus, ceux qui excluent des acteurs du marché peuvent difficilement continuer à les influencer. Après tout, la nomination du CEO et du conseil d'administration ainsi que l'approbation de la stratégie ont lieu lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Un placement durable fonctionnant principalement sur le principe de l'exclusion risquerait donc de réduire systématiquement sa base. En conséquence, son influence au niveau mondial diminue. Sur le plan financier, la diversification reste un point clé. Il est donc important de ne pas limiter à outrance la gamme des secteurs envisageables.

En résumé : l'exclusion est un élément clé d'une politique de placement durable, mais elle ne doit pas devenir un objectif final, car elle est trop restrictive.

La Banque J. Van Breda & C° suit systématiquement la politique d'exclusion adoptée par ses partenaires externes.

4.3.1.2 Engagement

Les investisseurs institutionnels, les fonds de pension et les gestionnaires d'actifs qui établissent les nouvelles normes sont de plus en plus influents. En plus des paramètres financiers tels que le rendement, des indicateurs non financiers sont également pris en compte. Comment l'entreprise se comporte-t-elle envers son personnel et ses fournisseurs ? Quel est son impact sur l'environnement et le climat ? Répond-elle aux normes de bonne gouvernance ? Respecte-t-elle la société et la législation ?

Dans ce contexte, l'initiative Climate Action 100+ encourage les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde à passer à l'action. Ce groupe exerce activement son droit de poser des questions sur la stratégie future, de faire des commentaires critiques ou de soutenir des motions lors des assemblées des actionnaires. Notre banque sœur Delen Private Bank fait partie de cette initiative via Federated Hermes Eos. Toute personne choisissant une gestion de patrimoine ou investissant dans les fonds Universal Invest ou le fonds de pension Hermès par l'intermédiaire de la Banque J.Van Breda & C° est représentée dans ce cadre. De cette manière, nous diffusons l'engagement de notre banque et soutenons la demande de changement émanant de nos clients.

La Banque J.Van Breda & C° suit systématiquement la politique d'engagement adoptée par ses partenaires externes.

4.3.1.3 Intégration des paramètres non financiers dans le processus de décision

Une entreprise désire être financièrement saine à long terme ? Dans ce cas, elle doit également accomplir de ses devoirs dans les domaines de l'environnement, des droits de l'homme et de la gouvernance.

Lorsque nous investissons dans des entreprises, nous analysons d'abord les données concrètes, comme le chiffre d'affaires, les bénéfices, les marges et

la part de marché. Mais la santé financière d'une entreprise n'est durable à long terme que si celle-ci investit également dans les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Une entreprise qui néglige ces critères ESG ne fera en effet pas long feu. Agir de la sorte affecte sa réputation et démontre un manque d'éthique et de vision à long terme. Les gestionnaires de fonds récoltent donc des données non financières et des rapports concernant les entreprises et les pays dans lesquels ils investissent, par l'intermédiaire de fournisseurs de données spécialisés.

La Banque J.Van Breda & C° suit systématiquement la politique d'intégration adoptée par ses partenaires externes.

4.3.2 Équilibre entre risque et rendement

La Banque J.Van Breda & C° privilégie une gestion durable dans le cadre des fonds patrimoniaux. Il s'agit de fonds de répartition mondiale permettant une combinaison maximale d'actifs, de secteurs et de régions. Tout cela dans le respect des 3 principes de gestion relatifs à la durabilité susmentionnés.

Il existe également des fonds thématiques. Il s'agit de fonds ciblant un secteur spécifique ou un segment particulier. Sur le plan financier, un élément mérite cependant une attention particulière.

En incluant les fonds thématiques, certains secteurs gagnent en importance dans un portefeuille. Ce type de fonds peut donc être intéressant pour les investisseurs avertis qui souhaitent personnaliser la répartition thématique des actifs au sein des fonds patrimoniaux.

Ces fonds sont donc utiles pour les investisseurs possédant déjà un patrimoine et cherchant à se diversifier, mais pas pour ceux visant simplement à se constituer une pension. En effet, l'équilibre entre rendement et protection ne peut être garanti.

Cet aspect est également crucial dans le cadre d'un investissement durable pour ceux pour qui la sécurité est essentielle.

4.3.3 Durabilité financière

Un conseiller en accompagnement patrimonial comme la Banque Van Breda a la responsabilité sociale de fournir à ses clients un capital de pension qui leur permettra de vivre confortablement une fois qu'ils auront cessé leurs activités professionnelles, sans perte de revenus importante.

Accompagner nos clients dans la constitution d'un capital de pension adapté est notre raison d'être. Nous accordons ainsi beaucoup d'importance à la diversification et au suivi professionnel.

4.3.4 Objectif portefeuilles 100 % durables

La Banque J.Van Breda & C° a pour ambition d'appliquer les principes de gestion durable susmentionnés à un portefeuille complet. Non seulement aux produits de niche, mais également à tous les placements que nous proposons.

4.3.5 Un mélange optimal

Pour la Banque J.Van Breda & C°, cela signifie que nous prenons activement nos responsabilités en contribuant à un monde plus durable. Notre banque vise à inclure systématiquement et explicitement cette vision dans tous les aspects de nos conseils en investissement.

Dans le cadre des placements, cela signifie que nous proposons un portefeuille diversifié qui reprend les principes d'exclusion, d'engagement et d'intégration aux investisseurs, en fonction de leur profil.

- Exclusion des secteurs ou des entreprises dont les activités sont néfastes, qui ne prennent pas suffisamment au sérieux les principes de durabilité ou dont la transition vers un modèle d'entreprise plus durable est trop lente.
- Engagement avec les entreprises qui se démarquent dans leur catégorie, qui s'engagent auprès de leurs actionnaires et sont prêtes à utiliser leur expertise, leur force financière et leur effet de levier pour atteindre des objectifs durables.

- Intégration de données financières et non financières qui démontrent que les entreprises sont non seulement financièrement saines, mais également qu'elles respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

4.4 COMMENT LA BANQUE J. VAN BREDA & C° APPLIQUE-T-ELLE CES PRINCIPES ?

4.4.1 Une valeur sûre et durable pour nos clients grâce à la bonne gouvernance

Une banque se distingue de n'importe quelle autre entreprise par le fait qu'elle fait appel à l'épargne de la communauté au sein de laquelle elle est active. Avant toute chose, la responsabilité sociétale de l'entreprise implique donc qu'elle le fasse de manière sûre, sans prendre de risques excessifs. Elle ne peut à aucun moment mettre les dépôts de ses clients en péril.

En substance, une banque convertit les dépôts de ses clients en crédits. Sa « matière première » est l'épargne qu'elle attire principalement à court terme et qu'elle prête ensuite sous diverses formes de crédit, principalement à long terme. En drainant l'argent de notre groupe cible pour financer les besoins de ce même groupe cible, nous stimulons l'économie.

4.4.1.1 Des fonds propres élevés

La Banque J. Van Breda & C° est une banque belge spécialisée qui s'adresse exclusivement aux professions libérales et entrepreneurs locaux.

Même pendant les périodes de crise et sur des marchés financiers agités, la Banque J. Van Breda & C° est toujours restée une valeur sûre. Grâce à une politique prudente, nos fonds propres n'ont à aucun moment été affectés par la crise. La banque n'a jamais bénéficié d'aucune aide de l'État. La Banque J. Van Breda & C° a des fonds propres élevés. La solvabilité exprimée en fonds propres sur actifs (ratio de levier) s'élève bien au-delà des 3 % prévus

par les autorités de contrôle et est une des plus élevées du secteur bancaire belge.

4.4.1.2 Une réserve de liquidités sûre

Les dépôts d'épargne attirés sont répartis dans un portefeuille de placement et dans une réserve de liquidités sûre.

La banque investit pour compte propre exclusivement en liquidités auprès de la Banque centrale européenne (BCE) et dans un portefeuille de placements diversifié essentiellement constitué d'obligations d'État.

4.4.1.3 Des activités orientées clients

Le résultat de la banque est majoritairement orienté clients. La Banque J.Van Breda & C° travaille avec des fonds d'entrepreneurs et de professions libérales *pour* des entrepreneurs et des professions libérales. Les activités de notre banque se limitent au marché belge.

La Banque J.Van Breda & C° ne recourt que sporadiquement aux dépôts interbancaires. La banque n'a pas de salle des marchés propre. Elle applique une politique d'investissement conservatrice pour son portefeuille et ne recourt à des instruments financiers que pour couvrir son risque de taux d'intérêt, jamais pour spéculer.

4.4.1.4 Une répartition entre plusieurs dizaines de milliers d'entrepreneurs et de professions libérales

Par leur diversité et leur indépendance, les entrepreneurs et les professions libérales assurent une vaste répartition des risques. La banque travaille avec des limites de concentration internes par secteur beaucoup plus faibles que

les normes réglementaires. Le risque que l'échec d'un gros crédit creuse une brèche dans les réserves de la banque est de ce fait exclu.

4.4.1.5 Suivi et contrôle permanents

Les risques d'entreprise sont inhérents aux activités normales d'une banque. Comparées à leurs consœurs, la Banque J.Van Breda & C° et ses divisions restent cependant des établissements transparents et peu complexes. Depuis des années, elles démontrent en outre une grande prudence dans l'acceptation des risques, appliquant un suivi et un contrôle permanents. Au fil de son histoire, la Banque J.Van Breda & C° a largement prouvé sa capacité à maîtriser les risques.

4.4.1.6 Une vision à long terme rentable qui a fait ses preuves

Jamais au cours des 20 dernières années la Bank J.Van Breda & C° n'a été déficitaire. Cela prouve que nous pouvons allier durabilité et rentabilité au fil des cycles économiques. Notre banque est une entreprise de croissance avec une trajectoire à long terme continue, sans extrêmes. Le rendement des fonds propres a présenté relativement peu de pics ou de creux. Notre rentabilité n'a jamais été artificiellement élevée et n'a jamais enregistré un recul extrême.

4.4.2 Des crédits responsables dans le respect de la prévention des faillites et des critères ESG.

Notre politique saine d'octroi de crédits tend à aider le client à développer son entreprise ou sa pratique ou à investir dans l'immobilier. La Banque J.Van Breda & C° se garde de tout octroi de crédits excessif et reste plutôt conservatrice en la matière. Ainsi, la Banque J.Van Breda & C° évalue de manière critique chaque demande de crédit et ne recommande que les formes de crédit qui sont sûres et réalistes pour le client.

La capacité de remboursement du client, sa compétence professionnelle et la possibilité de se constituer lui-même des avoirs jouent en l'occurrence un rôle

central. La Banque J.Van Breda & C° applique des normes élevées pour tous les actes juridiques et financiers que nous posons.

Chaque faillite est un drame humain et social qui doit être évité à tout prix. Nous n'accordons donc jamais de crédit uniquement sur la base de garanties. La Banque J.Van Breda & C° préfère prendre le risque de décevoir un client lui refusant un crédit, plutôt que d'accorder des crédits excessifs ou irresponsables.

Avec son portefeuille de crédits, la Banque J.Van Breda & C° s'adresse à une niche très spécifique de clients du groupe cible avec une activité économique en Belgique : professions libérales, PME familiales et entrepreneurs indépendants, à titre privé comme professionnel.

Cette focalisation sur les clients du groupe cible et la réglementation belge en la matière ont pour conséquence que nous excluons l'octroi de crédits dans les situations suivantes :

- violation des droits de l'homme et du travailleur,
- production de combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz ou de ressources pétrolières et gazières non conventionnelles, comme les sables bitumineux et le gaz de schiste,
- atteinte à la santé publique et à l'environnement comme la contamination des eaux souterraines ou les activités industrielles dans les zones naturelles protégées.

La Banque J.Van Breda & C° n'octroie pas non plus de crédits aux entreprises actives dans la fabrication d'armes, l'industrie du tabac ou l'énergie nucléaire. Les PME actives en Belgique dans le secteur diamantaire et le financement des machines de jeux sont également exclus de manière explicite.

La banque a toujours évité les activités controversées. Les critères ESG (Environment — Social — Governance) sont de plus en plus influents lors de

l'octroi de crédits. Nous accordons par exemple de plus en plus d'attention à l'efficacité énergétique des biens immobiliers et à la transition vers une société neutre en carbone.

4.5 COMMENT SÉLECTIONNONS-NOUS NOS PARTENAIRES ET NOS PILIERS DURABLES ?

La Banque J.Van Breda & C° garantit à ses clients une gamme de produits de placement permettant de constituer un portefeuille diversifié de manière rationnelle.

La Banque J.Van Breda & C° travaille activement avec AG Insurance NV pour les assurances-placements de la branche 21 ainsi que de la branche 23. Elle travaille également avec Baloise Insurance NV et Athora Belgium NV pour les placements de la branche 21 et de la branche 26.

Les contrats fiscaux sont souscrits via Vivium et AG Insurance.

La gamme de fonds de la Banque J.Van Breda & C° provient principalement de notre banque sœur Delen Private Bank, avec la gestion de Cadelam. Pour les clients qui souhaitent apporter leur propre touche, notre banque travaille avec Fidelity International.

4.5.1 La durabilité est aussi rentable

La mission de la Banque J.Van Breda & C° est fondamentalement durable : protéger et accroître le patrimoine de nos clients tout en investissant dans un monde meilleur.

La Banque J.Van Breda & C° considère la politique d'investissement de ses partenaires comme un levier pour exercer une influence positive sur les citoyens, l'environnement et la société. D'un point de vue purement financier, il est également logique que les partenaires choisissent des entreprises tournées vers l'avenir et conscientes de leurs responsabilités pour constituer

leurs portefeuilles. Afin d'éviter que la valeur boursière ne parte en fumée suite à des changements sociétaux ou de soucis de réputation, s'impliquer activement en tant que partenaire et travailler ensemble à une politique durable est un choix responsable.

Nous engageons donc explicitement un dialogue avec nos partenaires au sujet leur politique de durabilité.

Nous les interrogeons systématiquement sur leurs progrès dans le domaine de la gestion durable. Nous le faisons en utilisant notre propre système.

4.5.2 Vous souhaitez plus d'informations ?

Cliquez ici pour plus d'infos concernant la [politique d'investissement durable d'Ackermans & Van Haaren](#)

Cliquez ici pour plus d'infos sur ce sujet dans [le rapport annuel de la Banque J.Van Breda & C°](#)